



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-MARITIMES

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
DEPOSE PAR LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE CARRIERES (SEC)
EN VUE DU RENOUELEMENT ET DE L'EXTENSION DE LA CARRIERE
AUX LIEUX-DIT « LE DEFENDS », « BOIS DE GOURDON » ET « LES SOUQUETTES »
SUR LA COMMUNE DE GOURDON**

En application des articles L. 122-1-1 et R. 122-11 du code de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé par la société foncier conseil est mis à la disposition du public par le pétitionnaire à l'adresse suivante :

**Mairie de GOURDON
263 Chemin du Colombier
06620 GOURDON**

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance :

**du 28 septembre 2015 au 12 octobre 2015 inclus
du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**

Les éléments consultables du dossier sont les suivants :

- **la demande d'autorisation de défrichement**
- **l'étude d'impact et son résumé non technique**
- **l'avis de l'autorité environnementale.**

Le public pourra consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le pétitionnaire dressera le bilan de la mise à disposition du public et le tiendra à la disposition du public selon des procédés qu'il déterminera. Ce bilan pourra être consulté sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/>).

**Le directeur départemental
des Territoires et de la Mer,**

Le Chef de Service

Walter DEPETRIS